

3 QUESTIONS À SERGE DESLANCES, PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION ALCOOL ASSISTANCE MARTINIQUE : Le syndrome d'alcoolisation fœtale

Propos recueillis par E.M-M. France-Antilles Martinique 05.10.2010



SERGE DESLANCES,
PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION ALCOOL ASSISTANCE MARTINIQUE

Vous organisez ce mardi au Marigot, en partenariat avec le CCAS, une matinée d'information sur le syndrome d'alcoolisation fœtale. Quel est l'objectif de cette action ?

Nous souhaitons diffuser largement auprès des jeunes en âge de procréer et des femmes enceintes, le message sanitaire suivant : l'exposition prénatale à l'alcool représente un facteur de risques pour l'embryon et le fœtus à tous les stades de la grossesse, surtout durant les premiers mois, même lors de consommations ponctuelles. La Martinique est l'un des départements les plus touchés par l'alcoolisme avec la Réunion et le Nord Pas-de-Calais. Ainsi, une information claire semble incontournable, notamment en direction des jeunes filles dont on sait que le comportement vis à vis de l'alcool se rapproche malheureusement aujourd'hui de celui des garçons.

Quelles sont les missions de votre association ?

L'association Alcool Assistance Martinique a pour vocation d'aider les personnes dépendantes à l'alcool, de soutenir leur entourage, et de contribuer à leur réinsertion familiale et sociale. D'autre part, nous menons des actions de prévention et d'information auprès d'un large public. C'est ainsi que nous organisons pour la 5e année consécutive, une campagne de sensibilisation autour du thème « Alcool et grossesse ».

Quel est le programme de cette matinée d'information ?

Les membres de l'association animeront des stands auprès desquels le public pourra s'informer et échanger. L'idée est de privilégier un rapport direct avec la population afin que chaque personne rencontrée soit un acteur dans la diffusion du message : « Zéro alcool durant la grossesse ». Cela permettra de diminuer le nombre d'enfants naissant avec de graves handicaps. Il est important de noter que même une consommation très réduite peut avoir des effets très nocifs pour le développement de l'enfant à naître. Par conséquent, par mesure de prudence, les femmes enceintes ou celles qui sont susceptibles de l'être doivent choisir de s'abstenir de boire de l'alcool.

- La manifestation se déroule ce matin au Marigot sur la place des fêtes.

Contact : Alcool Assistance au 0596.69.79.83 ou 0696.45.16.38 / CCAS au 0596.53.50.10.